

AFPSVT - Rencontre entre Christophe Guégo et le jury de capes svt – Lundi 24 juin 2019

Questions sur la session d'oraux en cours.

Problèmes soulevés par les formateurs :

En l'absence d'affichage à l'entrée du lycée, certains formateurs (en particulier des formateurs provinciaux) regrettent de « perdre » des créneaux d'oraux, en découvrant lors de l'entrée dans la salle le sujet, sans savoir à l'avance s'il s'agit de biologie ou de géologie...

⇒ ***Est-il possible d'afficher s'il s'agit d'un oral de biologie ou de géologie?***

Réponse du directeur : c'est bien le cas actuellement. Dans les couloirs, les salles sont clairement identifiées comme salle de Biologie ou de Géologie.

Les formateurs regrettent que le nom du candidat ne soit pas affiché : cela crée le risque pour le formateur de « tomber » sur un candidat connu.

⇒ ***Est-il possible d'afficher le nom du candidat passant dans les salles, ou au moins d'indiquer l'académie d'origine du candidat ?***

Réponse du directeur : nous prenons en compte cette demande, et l'académie de provenance du candidat sera affichée.

Quelques problèmes ou remarques soulevés par les candidats :

Oral 1 : extraits de témoignages de candidats.

- Sujet « le sol, une ressource à protéger » (2^{nde}). Beaucoup plus de questions scientifiques que didactiques ...
 - Sujet « *conservation et transformation de la matière organique, 2^{nde}* » : questionnement axé presque exclusivement sur le scientifique.
- ⇒ ***Ressenti par certains candidats d'un déséquilibre du questionnement en faveur du scientifique, au détriment du didactique/pédagogique.***

Réponse du directeur : il faut faire attention au ressenti des candidats, et à ce qu'on appelle « questionnement scientifique ». Il ne s'agit pas seulement de questions sur les connaissances, mais également sur les compétences scientifiques des candidats (démarches, esprit critique, méthodes, techniques, gestes pratiques, éthique scientifique, ...). Ainsi, il est difficile de séparer ce qui relève du scientifique et du didactique de la discipline. L'interrogation est menée de façon conjointe par les deux membres du jury, qui peuvent interroger sur tous les aspects : ce n'est donc pas parce que c'est le professeur du second degré qui s'exprime qu'il s'agit de pédagogique et à l'inverse, si c'est l'universitaire, qu'il s'agit uniquement de scientifique. De plus, le jury s'adapte au candidat, et l'interrogation peut s'orienter davantage sur les aspects scientifiques que sur les aspects pédagogiques ou didactiques.

- Problème des différences de disposition des salles (impossibilité de projeter et d'écrire sur le tableau en même temps).
- ⇒ ***Hétérogénéité des conditions de passage des candidats.***

Réponse du directoire : Le jury est conscient de ce problème, mais il n'est pas possible d'offrir des conditions strictement identiques dans toutes les salles. Quand c'est possible, un écran mobile est mis en place dans la salle. Le candidat doit s'adapter à la salle, sachant que le jury est compréhensif et tient compte de ces différences de conditions.

- Problème de fiabilité de certains matériels dans les salles, en particulier les caméras.
⇒ **Certaines caméras ont une résolution limitée pour capturer des images ou schémas.**

Réponse du directoire : le matériel n'est pas strictement identique dans les salles. Les préparateurs aident le candidat à utiliser ce matériel au mieux. Le jury ne pénalisera pas le candidat si la résolution n'est pas optimale. Toutefois, le matériel est globalement très performant.

Oral 2 :

- Sujet « le lynx du Canada, une espèce à surveiller » (C4). Déséquilibre dans le questionnement : 90% de didactique (l'inspecteur monopolise la parole) et seulement 10% de scientifique.
- *Sujet* : « De la fleur au fruit - Classe de 6^e ». Questions majoritairement centrées sur la pédagogie, et sur la charte de la laïcité.
⇒ **Impression de certains candidats que l'oral 2 « néglige » les aspects scientifiques.**

Réponse du directoire : Dans les axes d'interrogation, le « scientifique » ne représente pas 50% du questionnement et tous les axes sont visités. Le jury (les deux membres du jury y compris l'inspecteur) s'assure que le candidat maîtrise le contenu scientifique (connaissances et démarches) et les aspects techniques (méthodes d'obtention des résultats, techniques de mesure ou d'observation, modèles etc.) du dossier. Les deux membres de jury (pas seulement l'inspecteur) travaillent ensuite les questions pédagogiques et éducatives. Par ailleurs, l'interrogation peut s'orienter différemment en fonction du candidat. Voir le rapport du jury. Il faut là aussi se méfier du ressenti des candidats.

- Bibliothèque restreinte pour l'oral 2.
⇒ **Peu d'exemplaires de livres de la bibliothèque restreinte (parfois deux exemplaires seulement), sachant que 4 candidats préparent simultanément le même sujet.**

Réponse du directoire : Étant donné que la bibliothèque restreinte comporte une liste limitée d'ouvrages, le directoire s'efforcera d'acquérir quelques exemplaires supplémentaires de ces ouvrages.

Prospective : évolution du concours et de la formation.

- Modifications du programme du concours.
=> **Disparition annoncée des éléments de programme de la série STL pour la prochaine session ? Si cela est confirmé, cela signifie-t-il que le programme du concours se limitera aux seuls programmes de collège et de lycée, et de BCPST ? Y a-t-il d'autres modifications prévues ?**

Réponse du directoire : Oui, effectivement, dans le cadre de la réforme du lycée, la matière « CBSV » (« Chimie Biochimie Sciences de la vie ») qui était évoquée dans cette partie de programme n'existera plus. Donc le programme du concours ne comportera plus ces éléments.
Le programme du concours inclut :

- les programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège :
- le programme de sciences et technologie pour le cycle 3 ;
- le programme de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4.
- les programmes de sciences de la vie et de la Terre du lycée (voie générale) :
- le programme de l'enseignement de sciences de la vie et de la Terre de la classe de seconde générale et technologique (Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 - NOR MENE1901647A);
- le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première de la voie générale (arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 - NOR MENE1901648A) ;
- le programme d'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 - NOR MENE1901573A) ;
- le programme de sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale scientifique arrêté du 12 juillet 2011 – J.O. du 20-9-2011, BO spécial n°8 du 13 octobre 2011) ;
- les éléments de biologie du programme des enseignements de spécialité de la classe de première conduisant au baccalauréat technologique série sciences et technologies de laboratoire (STL)(arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 - NOR MENE1901645A : Annexe 1 : Programme de biochimie-biologie de première STL) ;
- le programme de biologie et de sciences de la Terre de la classe préparatoire scientifique BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre).

Pour rappel :

Ces programmes sont ceux en vigueur l'année du concours.

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau M1 du cycle master.

- Avis du jury sur la place du nouvel enseignement scientifique dans le concours du CAPES de SVT.

=> Des connaissances précises en physique-chimie et maths sur les sujets du programme pourront-elles faire l'objet de questions de la part du jury ?

Réponse du directoire : Non, le candidat ne sera pas interrogé sur la maîtrise des contenus scientifiques des autres disciplines scientifiques (Maths, Physique-Chimie, informatique) au niveau master, mais sur la bonne connaissance de l'articulation des contenus de ces différents champs disciplinaires dans le cadre du programme de cet enseignement scientifique. Il y a des précédents : l'enseignement scientifique en 6^{ème} (cycle 3), les EPI en collège, l'enseignement scientifique en 1^{ère} L/ES. Si certains professeurs de SVT étaient amenés à assurer l'ensemble de l'enseignement scientifique en lycée, ils seraient formés aux autres disciplines, dans le cadre de la formation continue. On ne peut attendre de telles compétences de la part des candidats au concours.

- Baisse du nombre de candidats au Capes, de l'ordre de 40% en 2 ans. Impact sur la sélectivité du concours et sur l'attractivité du métier de prof de SVT. Constat d'une baisse sensible du nombre de candidats en master MEEF. Communication de la lettre ouverte au ministre et de la réponse tardive et peu convaincante.

⇒ A-t-on une idée de l'évolution des nombres de postes dans les années à venir ? Impact de la réforme du lycée sur le recrutement ? Information et suggestions sur des actions de la « défense » des SVT ?

Réponse du directoire : l'inspection générale ne connaît pas à l'avance le nombre de postes aux différents concours, et elle n'est pas consultée pour l'évoquer.